



**L'alerte du moment**

**Stop aux expulsions de logement mettant des enfants à la rue...**

*...ainsi que leurs familles ! DEI-France se voit contrainte de reprendre à deux ans d'écart le titre de son communiqué de septembre 2003, puisque, non seulement les alertes multiples et successives de toutes les associations spécialisées dans le droit au logement n'ont absolument pas jusqu'ici été entendues par les pouvoirs publics, mais que de plus la situation s'est brutalement et considérablement aggravée, tant en ce qui concerne le coût que la qualité du logement pour de très nombreuses familles. C'est seulement à l'occasion de drames comme ceux qui ont vu périr de nombreux enfants dans des incendies de logements insalubres que l'on s'émeut et que l'on fait semblant de découvrir le problème.*

*Ce sont les enfants qui, une fois de plus, paient le plus lourd tribut, en termes de vie et de mort et de conséquences souvent irréversibles sur leur santé, des conditions d'insalubrité de trop nombreux logements. Et ce ne sont certainement pas les expulsions brutales par la police qui vont ici aider à résoudre les questions ! S'il s'agit vraiment de problèmes de salubrité et de sécurité dans ces logements, alors ce sont les*  
(suite page 2)

**L'événement**

**Cinquième Journée d'étude DEI-France  
19 novembre 2005**

**Assemblée nationale - 126, rue de l'Université 75007 Paris, 9h/ 17h**

**LA PROTECTION DE L'ENFANCE EST-ELLE EN DANGER ?**

**Argument**

La volonté de protéger les enfants ne saurait être activée indépendamment de celle de prévenir les différentes sources et formes de dangers qui affectent leur sécurité physique, psychique, éducative et sociale. Cette protection et cette prévention sont l'affaire de tous : décideurs politiques, acteurs professionnels et associatifs, mais aussi parents et enfants eux-mêmes dont les droits à la sécurité doivent trouver, dans les droits à l'expression et à la participation, les moyens de leur renforcement.

Aujourd'hui en France, une telle conception, coopérative et solidaire, de la protection de l'enfance comme bien commun et comme promesse d'avenir reste difficile à mettre en œuvre. Le principe même de cette approche est interrogé avec une insistance qui trouble, voire qui inquiète. Ceux qui, par devoir, mission ou conviction, sont en position de prémunir les enfants des violences ou des carences qui les menacent sont exposés à leur tour à de violentes interpellations, ou enjoins de renoncer aux complexités et aux ambitions de leur tâche. ...

**Voir sur le site de DEI-France, la suite de l'argument de la journée, le programme, l'appel à contributions écrites, le bulletin d'inscription : [www.dei-france.org](http://www.dei-france.org)**

**Attention : nombre de places limité ! ne pas tarder à s'inscrire...**

**Intervenants** : Jacques Hintzy (président comité français UNICEF), Guy Le Calonnec (cadre territorial, Belfort, DEI-France), Claude Roméo (directeur Enfance et Famille, Seine-St-Denis), Claire Brisset (Défenseure des Enfants, s. r. ), Jean-Paul Bichwiller (cadre territorial, Meurthe-et-Moselle), Daniel Coum (directeur de Parentel, Brest), Alain Grevot (responsable des études à JCLT, Beauvais), Annie Léculée (directrice du service de prévention, Fondation Jeunesse Feu Vert, Paris), Dominique Paillé (député des Deux-Sèvres, s. r.), Gilles Garnier (vice-président du Conseil général, Seine-Saint-Denis), Marylise Blanc (Maire-adjointe, Montpellier), Paul Durning (directeur, ou un représentant de l'ONED), Philippe Bas (ministre délégué à la Sécurité Sociale, aux personnes âgées et à la famille, s. r.).

**inscriptions** : 16 euros, 10 euros pour les adhérents de DEI-France, 59 allée Bayard 93190 Livry-Gargan  
**pour accéder aux locaux de l'Assemblée Nationale, l'inscription préalable est nécessaire : avant le 11 novembre.**

**Actualités**

**Maltraitements à l'école**

Enfin les voiles de l'omerta commencent à se dissiper et c'est un rapport officiel qui en a fait état (rapport Baldet, voir site du ministère de l'EN.) : des enfants sont victimes de violences du fait du comportement de certains adultes, dans le lieu même où ils devraient être le mieux protégés. Le cas le plus exemplaire étant celui d'une école maternelle de Paris : le recteur avait commis l'imprudence de nier les faits évidents de maltraitance par écrit dans une lettre adressée aux enseignants, alors même que l'institutrice en cause a ensuite reconnu les faits par voie de presse ! ... il est vrai seulement à partir du moment où elle avait pris sa retraite... ! Le prochain rapport de DEI reprendra ces questions plus précisément.

**Actualités**

**La Défenseure des Enfants dénonce les dispositions du projet de loi sur la prévention de la récidive...**

*... en ce que ce projet comporte des dangers graves quant au respect des droits des mineurs, à commencer par le fait que les dispositions prévues ne font aucune distinction entre mineurs et majeurs...*

DEI-France avait déjà dénoncé en son temps les dispositions supprimant l'effacement automatique du casier judiciaire à 18 ans : là encore c'est la peur et la démagogie qui commande trop souvent les « réflexions » et décisions politiques concernant le traitement de la délinquance des mineurs.

Voir la position de la Défenseure : [www.defenseurdesenfants.fr](http://www.defenseurdesenfants.fr)

## Défense des Enfants International : pour le respect des droits de tous les enfants

### L'alerte du moment

(suite de la page 1)

*inspecteurs d'hygiène et de salubrité ainsi que les pompiers qui sont compétents et certainement pas la police. Par-delà l'émotion provoquée par les drames récents, DEI-France rappelle à nouveau aux pouvoirs publics à tous niveaux, mairies et préfectures notamment, que ces expulsions sans relogements immédiats constituent autant d'infractions caractérisées aux exigences de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. La question fondamentale est de savoir si les pouvoirs publics sont effectivement décidés à faire appliquer la loi dite SRU dans toutes ses dispositions. Rien ne saurait justifier que le droit au logement - et par voie de conséquence le droit à la santé et à la scolarité des enfants - soient bafoués par ceux-là mêmes qui sont en charge de les faire respecter.*

**La section française de DEI** est un réseau de citoyens (juristes, enseignants, travailleurs sociaux, éducateurs, magistrats, militants associatifs, élus...) préoccupés des Droits de l'Enfant.

**Une vigilance nationale...**  
DEI-France s'est donné pour mission d'exercer un rôle de vigilance quant au respect en France et par la France des exigences de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE), aussi bien en ce qui concerne le territoire national qu'en ce qui concerne les engagements internationaux de la France ; et cela dans tous les domaines de la vie des enfants : famille, école, loisirs, cadre de vie...

### **...et locale**

Un réseau de correspondants locaux et régionaux se met progressivement en place, avec pour mission d'exercer à l'échelon local le même rôle de vigilance quant au respect des droits de l'enfant.

### **Le rapport**

Publié en principe tous les deux ans, le rapport tente la gageure de faire le tour de toutes les questions soulevées par les événements des deux années précédentes, les évolutions de la législation et des pratiques institutionnelles, les avancées ou les reculs en matière de respect des droits des enfants. Le prochain rapport devrait, si nous parvenons à tenir nos délais, paraître pour le 20 novembre prochain.

### **Les communiqués**

Dès que l'actualité le commande, nous nous efforçons de dénoncer quant il le faut toutes les atteintes aux droits des enfants, pas seulement en ce qui concerne les protections auxquels ils ont droit mais également quant au respect de l'exercice des libertés que la CIDE leur reconnaît désormais.

### **La journée d'études**

Chaque année, le samedi le plus proche de la date anniversaire de la signature de la CIDE, la journée annuelle (voir page 1 de cette lettre) rassemble experts et citoyens autour d'un thème privilégié, débattu au préalable et adopté au cours de l'Assemblée Générale annuelle.

*Dans notre prochaine lettre, compte-rendu de l'Assemblée Générale Internationale de juillet dernier à Bethléem.*

### **Amis et partenaires**

**Parents expulsés, enfants séparés de leurs parents, enfants en rétention irrégulière, lycéens menacés de ne pouvoir poursuivre leurs études...**

La chasse actuelle à l'étranger et aux sans-papiers aboutit à faire subir à de trop nombreux enfants des situations parfaitement inhumaines, parfois dénoncées par ceux-là mêmes qui sont en charge d'exécuter les décisions préfectorales. La mobilisation citoyenne est ici nécessaire pour que la France cesse de contrevenir régulièrement aux exigences de la CIDE. Toutes les informations et moyens de solidarité :

Réseau Éducation Sans-Frontières : [www.educationsansfrontieres.org](http://www.educationsansfrontieres.org)

### **Appel des Cent**

La presse s'est largement fait l'écho de l'appel des cent personnalités de tous bords qui ont appelé, à l'initiative de Claude Roméo (directeur de l'enfance en 93) et Jean-Pierre Rosenczweig (président de DEI-France) à un vaste débat national sur la protection de l'enfance, débat dans lequel s'inscrit notre journée annuelle. site de l'appel : [www.appeldes100-debatnational.com](http://www.appeldes100-debatnational.com)



### **Viet-nam, la guerre sans fin** (Libération.fr) vendredi 25 février 2005 - 13:15

Nguyen Minh Vu, cinq ans, dans son lit de l'hôpital de Ho Chi Minh Ville, vendredi. Ce jeune Vietnamien, handicapé, physiquement déformé, fait partie de la troisième génération de victimes de l'Agent Orange, un défoliant contenant de la dioxine que les forces américaines ont massivement répandu — près de 80 millions de litres — pour détruire la forêt tropicale qui servait de camouflage aux viet-congs. Malformations chez les nouveau-nés, cancers, maladies de la peau, atteintes aux systèmes immunitaire, reproductif et nerveux... Des centaines de milliers de cas ont été étudiés puis considérés comme directement liés à la dioxine qui reste présente, plus de 30 ans après la fin de la guerre, dans les sols et l'alimentation. Lundi, un tribunal de Brooklyn commencera les auditions de victimes dans un procès intenté l'an dernier par une centaine de Vietnamiens. Ils demandent des compensations et un nettoyage des zones contaminées auprès d'une trentaine de sociétés, parmi lesquelles Dow Chemical Co et Monsanto Co, les principaux fabricants du produit.

### **Pour nous rejoindre :**

#### **adhésion individuelle :**

**16 euros / an**

par chèque à l'ordre de DEI-France, à adresser au secrétariat : 59 allée Bayard, 93190 Livry-Gargan  
Voir fiche d'adhésion sur le site de DEI ainsi que sur [bernard-defrance.net](http://bernard-defrance.net) et [rosenczweig.com](http://rosenczweig.com)  
**pour les adhésions de personnes morales, le montant de la cotisation est en fonction de la taille et des ressources.**

N'hésitez pas enfin à rejoindre notre réseau de correspondants locaux et régionaux.

[www.dei-france.org](http://www.dei-france.org)